



UNIPSO

Réforme institutionnelle: Enjeux pour le Secteur à profit social

Conférence de presse - 7 novembre 2012



Sommaire

Contexte

1. 6^{ème} Réforme de l'Etat & transferts de compétences
2. Place et rôle de l'UNIPSO
3. Priorité de l'UNIPSO dans le cadre du transfert

Principes devant guider le transfert

Principes pour une organisation efficace des compétences

Contexte

Contexte

6^{ème} Réforme de l'Etat & transferts de compétences:

- Soins de santé
- Aide aux personnes
- Marché de l'emploi
- Politique familiale

Impact sur le secteur à profit social et les services rendus à la population

Opportunité pour développer et structurer au mieux les compétences liées au secteur !

Contexte

Place et rôle de l'UNIPSO:

Organisation patronale intersectorielle...

- > 32 fédérations membres
- > Défense des intérêts de ses membres
- > Outil d'analyse et d'expertise



... représentative du secteur à profit social en Wallonie et Fédération Wallonie-Bruxelles...

- > 9000 institutions
- > 200.000 travailleurs
- > 19 % de la valeur ajoutée

... pour la défense d'un modèle social...

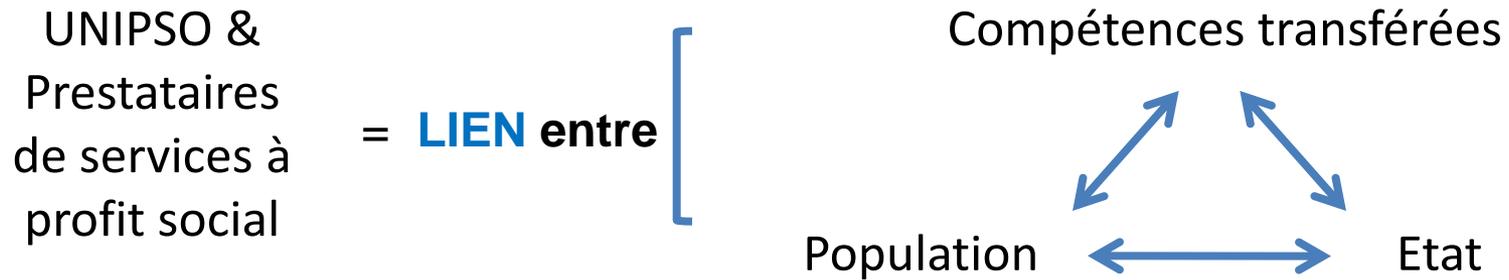
- > Solidarité
- > Accessibilité
- > Emancipation

... comme acteur de la concertation

- > Partenaire social intersectoriel

Contexte

Place et rôle de l'UNIPSO (suite) :



L'accord institutionnel a fêté son 1^{er} anniversaire, il est temps de se mettre en marche !

Priorité de l'UNIPSO dans le cadre du transfert :

Défendre un modèle social fort

 **Respect de 11 principes communs par les entités fédérées pour :**

- Optimiser la gestion des matières transférées et l'utilisation des sommes correspondantes
- Consolider l'efficacité des services à profit social
- Garantir l'accessibilité et la qualité des services rendus aux bénéficiaires

Etat fédéral

R.I.

Entités fédérées

Optimaliser
la gestion des
matières transférées
et l'utilisation des
sommes correspondantes

Prestataires de
services

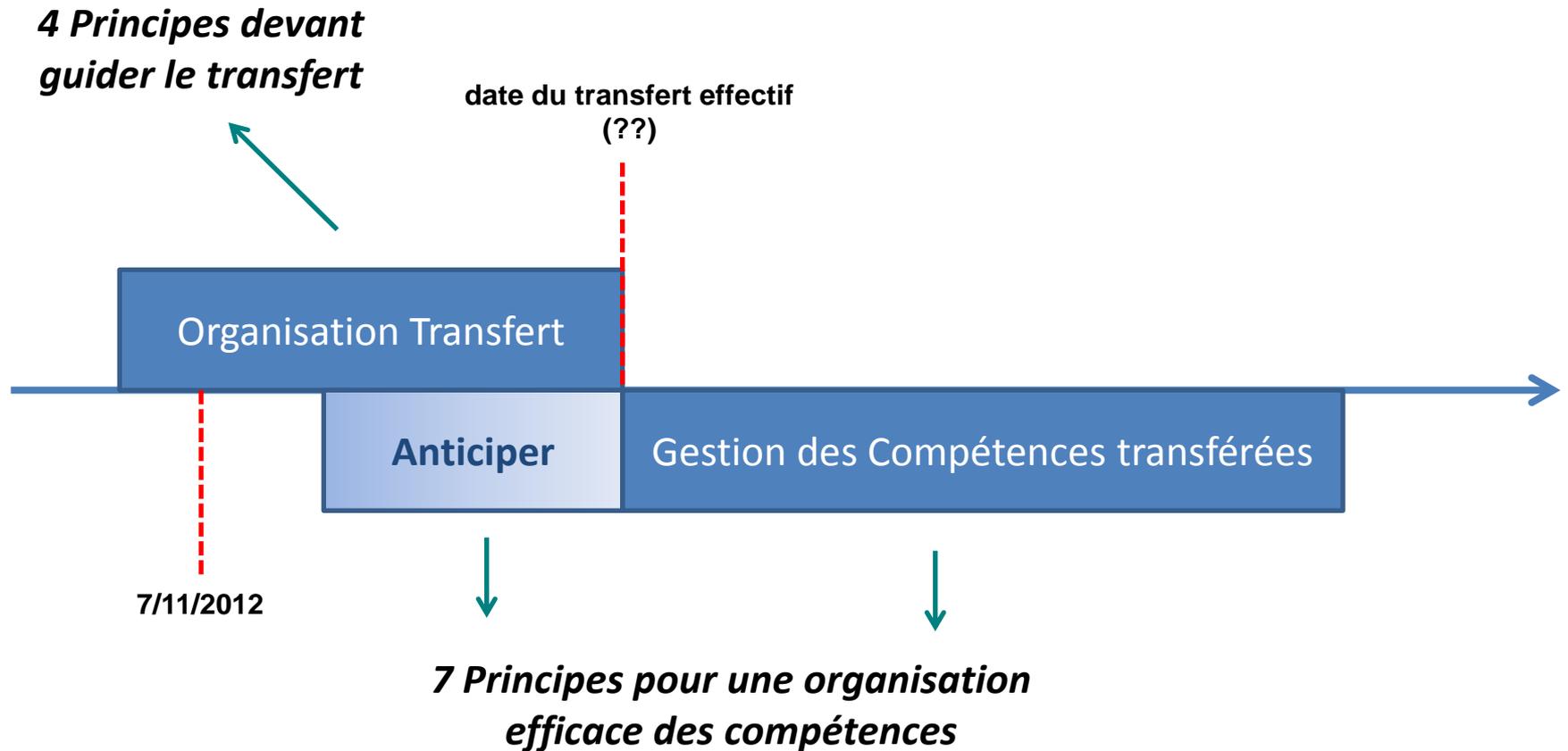
Consolider l'efficacité
des services à profit
social

Bénéficiaires

Garantir la qualité et l'accessibilité
des services

MODELE SOCIAL

Contexte



4 Principes devant guider le transfert

1. Une continuité de l'Etat, des services et des institutions

- **Garantir la continuité de la tutelle de l'Etat sur les compétences transférées**
- **Respecter l'article 94 de la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980**
- **Elaborer des accords de coopération entre le fédéral et les entités fédérées**

4 Principes devant guider le transfert:

1. **Une continuité de l'Etat, des services et des institutions**
2. Une nécessaire cohérence
3. Un financement adéquat
4. Une forte concertation des acteurs

2. Une nécessaire cohérence

- **Construire un système cohérent garantissant une large solidarité**
- **Veiller aux impacts possibles de certains transferts sur des secteurs interconnectés**
- **Préserver l'expertise des acteurs concernés**
- **Encourager la coopération entre les niveaux de pouvoir**

4 Principes devant guider le transfert:

1. Une continuité de l'Etat, des services et des institutions
- 2. Une nécessaire cohérence**
3. Un financement adéquat
4. Une forte concertation des acteurs

3. Un financement adéquat

- Préciser et objectiver la hauteur des moyens transférés en comparaison aux dépenses actuellement réalisées
- Maintenir les moyens budgétaires des secteurs et des services
- Assurer une évolution suffisante des moyens pour répondre aux besoins actuels et futurs de la population

4 Principes devant guider le transfert:

1. Une continuité de l'Etat, des services et des institutions
2. Une nécessaire cohérence
3. **Un financement adéquat**
4. Une forte concertation des acteurs

4. Une forte concertation des acteurs

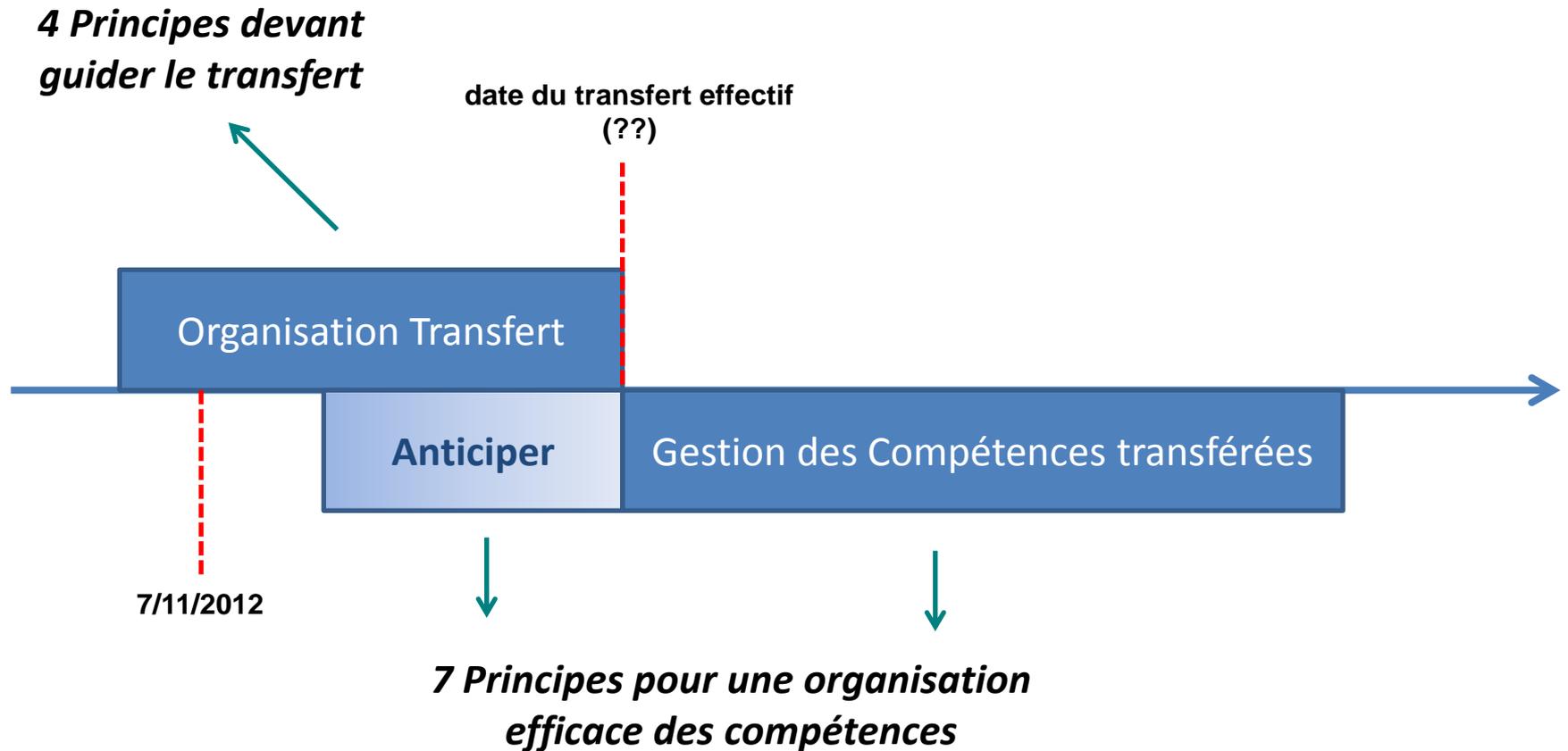
Un dialogue social permanent

- Organiser le transfert en concertation avec les acteurs concernés
- Rencontrer le secteur à profit social pour entendre ses propositions
- Communiquer sur le calendrier et la méthodologie

4 Principes devant guider le transfert:

1. Une continuité de l'Etat, des services et des institutions
2. Une nécessaire cohérence
3. Un financement adéquat
4. **Une forte concertation des acteurs**

Contexte



7 Principes pour une organisation efficace des compétences

1. Egalité de traitement

- **Du point de vue des bénéficiaires:**
 - Services de qualité accessibles à tous selon un libre choix
 - Inclure des droits spécifiques pour certains bénéficiaires

 - **Du point de vue des prestataires de services:**
 - Mécanisme de financement équivalent à prestations identiques
 - Transparence, objectivité et proportionnalité des critères de décisions
- 7 Principes pour une organisation efficace des compétences:**
1. **Egalité de traitement**
 2. Défense de l'intérêt général et du développement durable
 3. Concertation et cogestion
 4. Gestion globale des matières transférées
 5. Simplification des structures existantes
 6. Cohérence entre les entités fédérées
 7. Complémentarité entre l'action associative et l'action publique

2. Défense de l'intérêt général et du développement durable

- Investir dans le modèle à profit social comme garant de l'intérêt général
- Veiller à la poursuite des objectifs de développement durable, dans ses dimensions sociale, économique et environnementale

7 Principes pour une organisation efficace des compétences:

1. Egalité de traitement
2. Défense de l'intérêt général et du développement durable
3. Concertation et cogestion
4. Gestion globale des matières transférées
5. Simplification des structures existantes
6. Cohérence entre les entités fédérées
7. Complémentarité entre l'action associative et l'action publique

3. Concertation et cogestion

Un dialogue social efficient

- **Maintien des mécanismes de concertation et de cogestion dans les matières transférées:**

- Partager la responsabilité de gestion
- Lier les moyens affectés aux besoins de la population
- Favoriser la continuité des services, conserver l'expertise des acteurs et consolider l'efficacité du système actuel

- **Respect des principes de gouvernance**

7 Principes pour une organisation efficace des compétences:

1. Egalité de traitement
2. Défense de l'intérêt général et du développement durable
3. **Concertation et cogestion**
4. Gestion globale des matières transférées
5. Simplification des structures existantes
6. Cohérence entre les entités fédérées
7. Complémentarité entre l'action associative et l'action publique

4. Gestion globale des matières transférées

BALISE : Garantir la continuité des services (financements suffisants) et l'autonomie de gestion au sein de chacune des matières transférées

- **Garantir la sécurité et l'adéquation des financements à travers une gestion globale**

7 Principes pour une organisation efficace des compétences:

1. Egalité de traitement
2. Défense de l'intérêt général et du développement durable
3. Concertation et cogestion
4. **Gestion globale des matières transférées**
5. Simplification des structures existantes
6. Cohérence entre les entités fédérées
7. Complémentarité entre l'action associative et l'action publique

5. Simplification des structures existantes

BALISE : Ne pas fragiliser le financement, l'organisation et la structure des institutions

- **Rationalisation des niveaux de décision**
- **Standardisation des processus décisionnels**
- **Uniformisation des schémas administratifs et financiers**
- **Utilisation des outils existants et efficients**

7 Principes pour une organisation efficace des compétences:

1. Egalité de traitement
2. Défense de l'intérêt général et du développement durable
3. Concertation et cogestion
4. Gestion globale des matières transférées
5. **Simplification des structures existantes**
6. Cohérence entre les entités fédérées
7. Complémentarité entre l'action associative et l'action publique

6. Cohérence entre les entités fédérées

- **Collaboration forte et structurée entre entités fédérées:**
 - Cohérence entre les politiques sociales
 - Elargissement de la solidarité
 - Répartition des charges sur la base la plus large possible de contributeurs

7 Principes pour une organisation efficace des compétences:

1. Egalité de traitement
2. Défense de l'intérêt général et du développement durable
3. Concertation et cogestion
4. Gestion globale des matières transférées
5. Simplification des structures existantes
6. **Cohérence entre les entités fédérées**
7. Complémentarité entre l'action associative et l'action publique

7. Complémentarité entre l'action associative et l'action publique

- **Elaborer des politiques en s'appuyant sur les services publics et sur les associations dans un souci de complémentarité** (cf. Charte Associative)
- **Veiller à ce que le niveau d'intervention choisi soit le plus approprié**

7 Principes pour une organisation efficace des compétences:

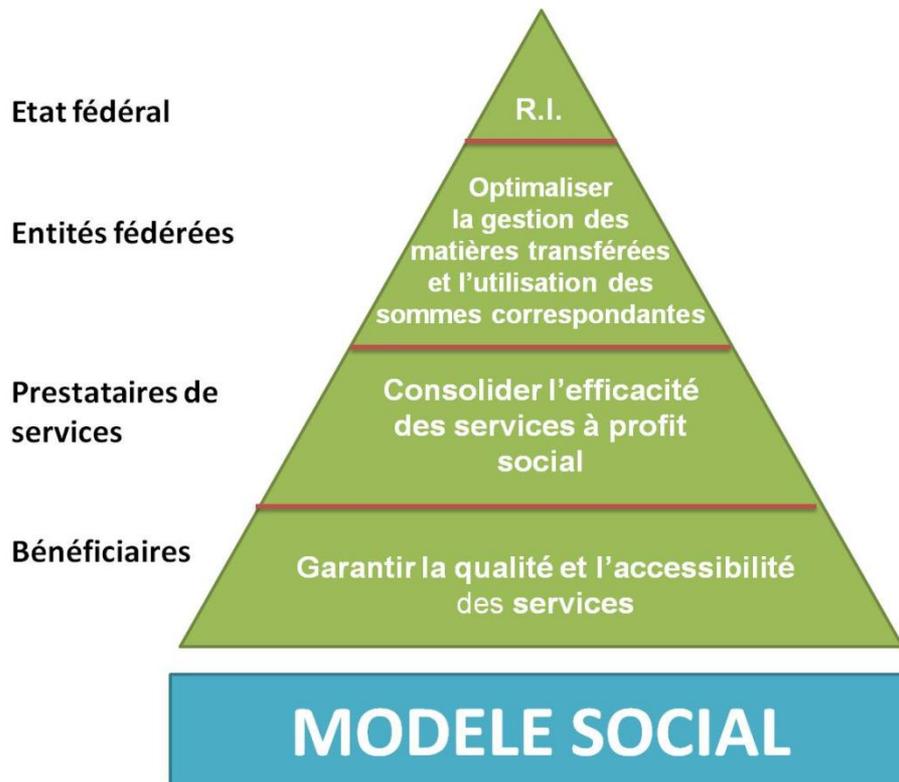
1. Egalité de traitement
2. Défense de l'intérêt général et du développement durable
3. Concertation et cogestion
4. Gestion globale des matières transférées
5. Simplification des structures existantes
6. Cohérence entre les entités fédérées
7. **Complémentarité entre l'action associative et l'action publique**

4 Principes devant guider le transfert

1. Une continuité de l'Etat, des services et des institutions
2. Une nécessaire cohérence
3. Un financement adéquat
4. Une forte concertation des acteurs

7 Principes pour une organisation efficace des compétences

1. Egalité de traitement
2. Défense de l'intérêt général et du développement durable
3. Concertation et cogestion
4. Gestion globale des matières transférées
5. Simplification des structures existantes
6. Cohérence entre les entités fédérées
7. Complémentarité entre l'action associative et l'action publique





**L'UNIPSO vous
remercie de
votre attention**

